

Image not found or type unknown



Trop perçu des droits A.P.L

Par **nemeziis360**, le **08/02/2015** à **15:12**

Bonjour,

Depuis janvier 2015, je n'ai plus le droit au A.P.L compte tenu de mes ressources en 2013. Je paie donc mon loyer plein pot.

Actuellement, au chômage, je me demandais si je pouvais avoir une aide pour payer mon loyer, ou si je devais aller à la CAF pour justifier que je suis actuellement au chômage pour ravoir mes droit APL ?

Cordialement,